



**Réunion conjointe de la Commission du transport en commun et du Sous-comité
du train léger**

Procès-verbal

N° de la réunion : 2
Date : le vendredi 31 mai 2024
Heure : 09 h 30
Endroit : Salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, et
participation par voie électronique

Présents : Glen Gower, président, Steve Desroches, président, Cathy Curry, vice-présidente, Riley Brockington, conseiller, Marty Carr, conseillère, David Hill, conseiller, Theresa Kavanagh, conseillère, Jeff Leiper, conseiller, Wilson Lo, conseiller, Shawn Menard, conseiller, Tim Tierney, conseiller, Mark Sutcliffe, maire et membre d'office

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation aux réunions hybrides.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le mercredi 12 juin 2024 dans le rapport 2 de la réunion conjointe de la Commission du transport en commun et du Sous-comité du train léger.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation visuelle, est le jeudi 30 mai 2024, à 16 h, et la date limite pour s'inscrire par courriel, en vue de prendre la parole devant le comité, est le vendredi 31 mai 2024, à 8 h 30.

2. Déclarations d'intérêt

Aucune déclaration d'intérêt n'a été présentée.

3. Réponses aux demandes de renseignements

3.1 TC-2024-02 – Angles d'inclinaison des rails dans les courbes du tracé du train léger

4. Présentations

4.1 Mise à jour sur OC Transpo – train, autobus et Para Transpo

Renée Amilcar, directrice générale, Services de transport en commun, Duane Duquette, agent en chef de la sécurité, Pat Scrimgeour, directeur, Systèmes-clients et Planification du transport en commun, Rami El Feghali, directeur, Opérations et Entretien des autobus et Troy Charter, directeur, Services de transport en commun et Opérations du TLR, font le survol du rapport et répondent aux questions. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Il n'y a aucune communication du public sur ce point.

5. Direction générale des services de transport en commun

5.1 Examen de l'ensemble de roulements cartouches

Dossier : ACS2024-TSD-ES-0002 – À l'échelle de la ville

Ce point est examiné au début de la réunion conjointe. Les membres de la Commission et du Sous-comité se réunissent à huis clos à partir de 9 h 34 (motion no TC LRSC 2024-02-01 ci-dessous). À la reprise de la séance publique, à 12 h 06, le président lit la déclaration suivante :

« Veuillez indiquer dans le procès-verbal que les membres de la Commission et du Sous-comité se sont réunis à huis clos afin de prendre connaissance de renseignements juridiques confidentiels relatifs à l'examen des causes profondes et à l'état de la mise en œuvre de l'entente de règlement sur l'entretien.

« Les discussions à ce sujet ne seront pas rendues publiques, puisqu'elles portent sur des conseils protégés par le secret professionnel de l'avocat et sur des litiges réels ou éventuels.

« Aucun vote n'a eu lieu pendant la séance à huis clos, sauf pour donner des directives au personnel ou pour traiter des questions de procédure. »

Richard Holder, directeur, Service de génie, résume le rapport et répond aux questions. Nicolas Truchon, directeur général, Groupe de transport Rideau, fait aussi une présentation et répond aux questions. Des copies des présentations sont conservées au greffe municipal.

Renée Amilcar, directrice générale, Services de transport en commun et Taffy Nahas, conseiller juridique, répondent également aux questions.

La Direction générale des services de transport en commun accepte les instructions au personnel suivantes :

Directive (D. Hill, conseiller)

Qu'on demande au personnel de fournir à la Commission du transport en commun, d'ici la fin du troisième trimestre de 2024, une mise à jour sur l'approche adoptée par la Direction générale des services de transport en commun de la Ville en matière de gestion de la sécurité concernant l'interface entre le véhicule et le rail sur la Ligne 1 lors de la mise en service commercial et durant les opérations.

Aucun commentaire du public n'ayant été soumis, la Commission et le Sous-comité examinent la recommandation afin de prendre acte du rapport à titre informatif.

Motion n° CTC-SCTL 2024-02-01

Proposée par S. Desroches

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE, en vertu du Règlement de procédure, la réunion conjointe de la Commission du transport en commun et du Sous-comité du train léger se poursuit à huis clos conformément à l'alinéa 13(1)(f) portant sur les conseils qui sont protégés par le secret professionnel de l'avocat, et à l'alinéa 13(1)(e) portant sur les litiges actuels ou éventuels, afin de prendre connaissance d'un breffage juridique confidentiel relatif à l'examen des causes profondes et à l'état de la mise en œuvre de l'entente de règlement sur l'entretien – Aucun compte rendu ne sera présenté.

Adopté**Recommandation(s) du rapport**

Que la Commission du transport en commun et Sous-comité du train léger reçoive ce rapport pour information.

Reçu5.2 Phase 2 du projet de train léger sur rail

Dossier : ACS 2024- TSD-RCP-0003 – À l'échelle de la ville

Michael Morgan, directeur, Programme de construction du train léger, Micheal Bartlett, gestionnaire, Direction de l'infrastructure du TLR et Jacelyn Daigle, gestionnaire, Gestion de la construction, présentent les grandes lignes du rapport et répondent aux questions. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Aucun commentaire du public n'ayant été soumis, la Commission et le Sous-comité examinent la recommandation du rapport.

Recommandation(s) du rapport

Que la réunion conjointe de la Commission du transport en commun et du Sous comité du train léger et le Conseil municipal prennent connaissance de ce rapport à titre informatif.

Reçu

6. Demandes de renseignement

6.1 Transports gratuits pour les personnes âgées – Para Transpo

Soumise par la vice-présidente C. Curry de la part de la conseillère C. Carr:

Les personnes âgées de 65 ans et plus peuvent utiliser gratuitement les transports en commun le mercredi et le dimanche, toute la journée. Or, il n'en va pas de même les personnes âgées utilisant Para Transpo ces mêmes jours. Merci au personnel de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Pour quelle raison cette politique ne s'applique-t-elle pas aux clients de Para Transpo?

- Quelles seraient les implications pour Para Transpo si une telle politique de gratuité était mise en œuvre le dimanche et le mercredi? Quelles en seraient les répercussions financières?

7. Levée de la séance

Prochaine réunion : à déterminer.

La séance est levée à 16 h 25.

S. Desroches, président

G. Gower, président

E. Pelot, coordonnateur du comité